**Affaire Bersot**

LA GUERRE

Le Quotidien – 12 février 1915

Hier un soldat a été jugé. Il y a quelques jours, il a refusé d’obéir aux ordres devant l’ennemi ! Il a été condamné à mort pour l’exemple.

Fffff

**Par Lou Memmi**

**Menace !**

Deux soldats sont allés voir l’officier pour lui demander de changer son rapport et ils l’ont menacé ! Ils ont été eux aussi - pour cette faute - convoqué au conseil de guerre le soir même.

**« Condamné à mort »**

Durant celui-ci, on passa très vite sur le cas des deux soldats qui furent condamné à cinq mois de prison. Puis, on enchaîna avec celui de Bersot qui, pour sa faute, a été condamné à mort et sera fusillé. Il devrait mourir demain, le 13 février.

quand, trois jours plus tard, le sous-officier lui en a apporté un, Bersot a clairement refusé de le prendre et cela devant l’ennemi !

**« Une faute très grave »**

C’est d’après le lieutenant « une faute très grave », et il l’a immédiatement dénoncé au colonel Auroux.

**« Emprisonné »**

Puis avec les batailles permanentes Bersot a complément oublié cette histoire mais pas ses supérieurs ; et le 12 février il a été emprisonné en attendant de passer devant le conseil de guerre.

L

e 11 février 1915, le soldat Bersot a refusé de prendre le pantalon qu’on lui offrait gracieusement.

**Pourquoi ?**

En effet, avant de partir au front, il n’y avait plus de pantalon rouge à sa taille et, en attendant d’en avoir un autre, on lui en a donné un blanc ne protégeant pas du froid. Il a gardé ce pantalon pendant deux mois sans recevoir le nouveau tant attendu.

**« Immédiatement »**

Quand le nouveau lieutenant est arrivé le 8 février, celui-ci a immédiatement prit des mesures pour que l’on trouve un pantalon chaud à Bersot. Mais